

SAGEP : le Service des Fabriques d'église vous informe

Pascal Vandevyver



► COMPTES DE L'ANNÉE 2012

Les comptes 2012 devaient être rentrés aux administrations communales pour le 10 avril 2013. Les retardataires sont priés de se mettre à jour. En cas de besoin, nous restons à leur disposition pour les aider.

► LOGICIEL DE GESTION DES FABRIQUES D'ÉGLISE

M. Rossignol a intégré dans son logiciel les améliorations administratives décidées l'an dernier avec le SPW de Mons. Il conseille à tous les trésoriers de télécharger au plus vite la dernière version 4.13.1. Celle-ci contient désormais le document à utiliser pour les ajustements internes du chapitre II et la fiche signalétique de la fabrique d'église avec l'adresse du siège de la fabrique d'église et les coordonnées du président, du secrétaire et du trésorier de la fabrique d'église. Les Conseils de fabrique d'église pourront décider à qui le courrier doit être adressé en priorité.

Les fabriciens trouveront, ci-joint, ces documents en version « papier ». Ils pourront être utilisés par les trésoriers qui n'utilisent pas encore le logiciel des fabriques. Ces documents sont disponibles sur le site internet du service des fabriques d'église.

Des informations complémentaires sur les ajustements seront développées dans un prochain numéro de ce mensuel.

► FICHE SIGNALÉTIQUE

Pour compléter les informations publiées en janvier et en février 2013 dans ce mensuel, voici quelques précisions pour déterminer l'adresse officielle du siège de la fabrique d'église: s'il n'y a plus de presbytère dans votre paroisse et si vous ne disposez pas de local pour votre fabrique, en accord avec votre doyen, l'adresse à déclarer est celle du secrétariat décanal ou celle du doyen de votre unité pastorale.

L'adresse du courrier de la fabrique est choisie par le Conseil de fabrique.

► BUDGET 2014

Rappel des diverses redevances et cotisations :

L'Evêché sert uniquement d'intermédiaire pour la SABAM, SIMIM, URADDEX, une facture groupée est envoyée comme chaque année en août/ septembre. Vous ne devez plus accepter de facture individuelle de ces organismes.

Les chiffres à prévoir à votre budget 2014 sont :

- à « l'article 50 K » Reprobél, Simim, Uradex : 21,50€.
- à « l'article 50 H » SABAM : 33,00€
- à « l'article 40 » Église de Tournai : depuis 1979, un crédit de 49,58 € multiplié par le dernier index moyen de l'année, connu au moment de l'élaboration du budget, doit être ici prévu.

Pour 2014 : $49,58 \text{ €} \times 4,8735$ (index moyen 2012) = 241,63 €
(fixé pour 2014 à 242,00 €).

- Salaires du personnel des fabriques d'église : prévoir 2% d'augmentation en 2014.

- à « l'article 50L » Maintenance informatique : 41,20€ (pas d'augmentation depuis 2 années). Cette redevance vous est facturée directement par la société qui fournit le logiciel de comptabilité des fabriques, elle comprend la mise à disposition du logiciel, le service après-vente et les conseils d'utilisation. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Site de téléchargement du logiciel :

<http://home.euphonynet.be/logiciel-fabrique>

Le mois prochain, le service des fabriques donnera quelques consignes pour vous aider à rédiger votre budget 2014, tout en prenant en compte la rigueur budgétaire actuelle.